NICE. — *Villa Verdier* (Avenue Candia). — Maison de famille, située en pleine campagne, au milieu d'un parc éclairé à l'électricité et admirablement planté. Vue splendide sur la mer éloignée d'un kilomètre. Vaste panorama. Grands appartements chauffés. Eclairage électrique. Grand confort. Cuisine délicieuse. A deux minutes d'un tramway conduisant à Nice en trois minutes. Chapelle desservant la villa. Un établissement d'hydrothérapie et d'électrothérapie, fondé par le docteur Charcot, au service de la villa, permet aux personnes qui le désirent, de suivre un traitement rationnel. Docteur au service de la villa. Douchеurs, Douheuses, Masseurs, Masseuses de la Bourboule.

Prix : A partir de 15 francs par jour, traitement compris.

Les personnes n'habitant pas la villa, peuvent suivre les divers traitements. — Téléphone N° 3—87.

LIQUIDATION pour cause d'agrandissement MAISON COUPLEUX, rue Carnot, Tourcoing. Horlogerie, bijouterie, pianos, phonographes, cylindres. Rabais considérable sur tous les **articles.** 24629

A PARTIR du lundi 2 mars 1903, le CABINET MEDICAL DU DOCTEUR GEORGES LERAT, ancien interne de l'Hôpital civil de Tourcoing, lauréat (bis) de la Faculté de Médecine de Lille, *sera ouvert rue de Rome, 84, à Roubaix.* Consultations de une heure à trois heures. 24638d

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX.—SULFATE D'AMMONIAQUE 20/21 d'Azote. Prix 32 fr. 50 les cent kilos. par quantité d'au moins 1000 kilos. S'adresser à l'Usine à Gaz, 58, rue de Tourcoing à Roubaix. 24607

Le réglement et tarif modifiés de l'octroi, édition 1903, 0 fr. 60. En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, Grande-Rue, 71, Roubaix. 23525

PIANOS & HARPE PLEYEL — Vente et location. — Représentant pour Roubaix : Marcelli, 3, rue du Bois.

ARDOISIÈRES

du Trou du Diable et de

SAINTE-MARIE RÉUNIES

(*Exercice 1902-1903*)

PRODUCTION

Octobre 1902	72.000	ardoises.
Novembre 1902	80.500	—
Décembre 1902	158.000	—
Janvier 1903	305.000	—
Février 1903	380.000	—
Total	995.500	ardoises.

24631d

Communications

ROUBAIX. — *Anciens soldats musiciens.* — C'est aujourd'hui 1er mars, de 11 heures à 1 heure qu'aura lieu chez M. L. Vandamme, *à l'Orphéon de l'Alouette*, angle des rues du Chemin-de-fer et de l'Alouette, la première réunion préparatoire des anciens soldats musiciens. Pour se faire inscrire, prière de se munir de son livret militaire.

— *Club des Quatre Arts.* — Réunion aujourd'hui dimanche, à 7 h., à son local, Café Guyot, 118, rue du Grand-Chemin. — Dernières mesures à prendre concernant la fête du 9 mars à l'Hippodrome. Répétition générale.

— *Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaisienne.* — Bureau syndical. — Le Bureau syndical se réunira le lundi 2 mars, à six heures précises du soir, au siège du Syndicat, 22, rue de la Paix. Ordre du jour : Admissions dans le Syndicat (usines syndiquées et usiniens libres) et dans les sociétés du siège syndical; succursale du Crétinier, demandes de la Commission; questions diverses. — Réunions du dimanche 1er mars, au siège syndical, 22, rue de la Paix : à quatre heures, société Saint-Jean-Baptiste; à cinq heures, Commission du siège syndical.

— *Association des Travailleurs Français.* — Réunion du 1er mars dans toutes les sections.

CROIX

UN GRAVE ACCIDENT s'est produit, samedi après-midi, dans l'atelier de cardes du peignage Holden, à Croix. Par suite d'un faux pas, un graisseur, Gustave Ployart, âgé de 35 ans, est tombé sur son métier et a eu le bras droit pris entre les engrenages. A ses cris, les autres ouvriers accourent et le dégagèrent. Le bras portait une blessure affreuse; sur une longueur de trente centimètres, les chairs étaient déchirées et l'os mis à nu. Le médecin de l'usine, M. le docteur Barroyer, vint donner des soins au malheureux graisseur. Pendant ce temps, un de ses frères se rendait à Wasquehal pour prévenir sa femme et ses nombreux enfants. Le pansement terminé, Gustave Ployart a été transporté en voiture à son domicile. On craint que l'amputation du bras ne soit nécessaire.

UNE ARRESTATION a été opérée, samedi matin, par le gardien de la paix Delfortrie, sur le marché de Roubaix. Cette arrestation a eu lieu en vertu d'un arrêté d'expulsion, qui avait été notifié par M. Delalé, juge d'instruction. Celui qui a été l'objet de cette mesure est un journalier, Henri Blomme, demeurant à Croix, rue Chevreul, cour Vienne, 5, qui, la veille, avait été interrogé par le Parquet, comme inculpé dans une affaire de mœurs. Le garde Delfortrie l'a remis aux mains des gendarmes.

PLAINTE A ETE PORTEE pour violences, par J.-B. Laurent, frappeur aux Aciéries du Nord, demeurant rue des Ogiers, 159, contre Bernard Lersberghe, 21 ans, journalier, rue de Strasbourg.

LANNOY

HEM

RÉUNION DE LA *FRATERNELLE*. — L'assemblée générale de l'Association amicale *La Fraternelle* d'Hem, aura lieu aujourd'hui dimanche, à une heure et demie, dans les salles de récréation Victor-Hugo. Ordre du jour : 1° Modifications importantes aux statuts; 2° Tombola pour les personnes présentes aux assemblées générales; 3° Conférence de M. Merchier, sur la loi sur les accidents du travail.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans l'établissement de MM. Multon frères, rue de Lille, un ouvrier teinturier, Camille Gilman, 30 ans, demeurant au Petit-Lannoy, s'est fait une entorse en faisant un faux pas. Quinze jours de repos.

BAISIEUX

UN ACCIDENT. — Dans la journée de vendredi, M. Lemor, chapelier à Leers, traversait la commune comme une ballerine. S'étant dérangé pour laisser passer une voiture, il fit un faux pas et s'est cassé le péroné. Il a été reconduit chez lui en voiture.

ANSTAING

BLESSÉE EN MARCHANT. — Vendredi, dans la journée, une jeune fille, Laure Plancq, dont les parents tiennent l'estaminet de la Maison commune, transportait de l'eau lorsque, faisant un faux pas, elle se luxa le pied gauche. Le médecin qui l'a soignée a prévu un repos d'environ un mois.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

A ROUBAIX, Grande-Rue, 71

A TOURCOING, rue Carnot, 5

Impressions en tous genres pour le commerce. — **Têtes de lettre. — Factures. — Mémorandums. — Avis. — Circulaires. — Cartes commerciales. Enveloppes. — Mandats. — Registres. — Carnets. Etiquettes, etc. etc.** — Exécution rapide et soignée. — Prix modérés.

MAISON MUSICALE

PIANOS — LUTHERIE — LIBRAIRIE

G. COUSART, 8, rue du Vieil-Abreuvoir

Voir en magasin les pianos de toutes marques et de tous styles, accessoires divers, boîtes à musique. Machines parlantes et chantantes les plus parfaites. Gramophone et Zonophone seul dépositaire. Abonnement littéraire et musical. Accords et réparations

CRÉDIT DU NORD

Société anonyme — Capital : **30** millions — 12 millions versés

SUCCURSALES DE :

ROUBAIX, 26, rue de la Gare et 9, rue Nain
TOURCOING, 40, rue de Tournai
Comptoirs de : HALLUIN, 4 bis, rue de la Gare; LANNOY, 9, Gde-Place; CROIX, 7, Gde-Place.

Le CRÉDIT DU NORD fait des avances de fonds sur tous les titres Français et Etrangers côtés en Bourse et en Banque.

Il reçoit en dépôt les titres de toute nature; il en soigne la garde, moyennant un droit très minime, détache lui-même les coupons et en crédite le compte de ses clients.

Il reçoit également en dépôt les objets précieux : bijouterie, argenterie, etc.

Opérations de Bourse en France et à l'Etranger.

Paiement de tous coupons. 5872—2

WATTRELOS

ARRESTATION

d'une Bande de Cambrioleurs

Trois hommes et une femme sous les verrous

Importantes confrontations

Nos lecteurs apprendront avec plaisir l'arrestation de trois individus du Sapin-Vert et du Moulin-Fonton, inculpés de trois vols commis à Wattrelos cette semaine. De très graves présomptions semblent également les désigner comme ayant participé aux importants cambriolages de Roubaix, et notamment à l'enlèvement du coffre-fort de la maison Degraeve, rue Buffon.

Le vol de la rue Watteau. Desire Cappaert, dit « Lcie » et son amie Julie Vandeputte.

Désiré Cappaert paraît être le chef de la bande. C'est un homme solide et bien découplé, âgé de 23 ans, sans profession avouable. Né à Roubaix le 12 novembre 1880, il vient de subir le sort avec la classe de 1882 et a tiré le n° 499, comme omis de la classe 1900. Il est Français, n'ayant plus la faculté de répudier sa nationalité, car son père, en obtenant la naturalisation, avait souscrit pour ses enfants mineurs la nationalité française.

Cappaert a pour amie Julie Vandeputte, qui travaille, à la filature Haeffly, à Tourcoing. Elle a comme compagne de travail la femme Deboysère, rue Watteau à qui elle demandait toutes espèces de renseignements sur sa maison et son ménage afin que Désiré Cappaert en fît son profit. « J'irai, disait-elle, chez toi boire du café l'un de ces dimanches. »

C'est ainsi que Cappaert, mis au courant de l'heure exacte du départ de M. Deboyser, rentreur, pénétrait chez ce dernier jeudi matin à six heures, et y volait des montres et une bague en or.

Mais plusieurs personnes l'avaient vu et il fut reconnu formellement; les témoins affirmèrent que Cappaert est l'auteur du vol commis chez M. Deboysère. On le croit aussi l'un des auteurs du vol de 120 k. de beurre commis chez M. Ingelbrecht dans la nuit de mardi à mercredi dernier, mais M. Ingelbrecht refuse de porter plainte.

La police de Wattrelos connaît celles de Roubaix et de Tourcoing, considère Cappaert dit « Lélé » comme un gaillard capable de tout. C'est un des pires malfaiteurs de la frontière. Il a déjà encouru plusieurs condamnations pour violences devant les tribunaux de Gand, Courtrai et Lille.

Julie Vandeputte est séparée de son mari, un sieur Demasure; elle avait l'intention d'ouvrir rue de Madagascar, au Sapin-Vert, un débit de boissons.

Alfred Coudyser dit « Coudiche » et Lucien Dujardin, dit « Petit Roux. » — Les arrestations.

Alfred Coudyser, dit *Coudiche*, est un virtuose du bonneteau. Quant à Lucien Dujardin, dit *Petit roux*, il n'a pas encouru moins de douze condamnations pour bonneteau, violences, etc.

M. Bossard, commissaire de police, s'occupait activement, depuis un certain temps, des vols commis à Wattrelos, et des renseignements recueillis par lui semblaient permettre d'établir un rapport entre les vols de Wattrelos et certains vols de Roubaix, notamment celui de la rue Buffon. Enfin il réussit à mettre la main sur l'un des auteurs du vol de chez Deboysère, Désiré Cappaert. Or, il paraît certain que Coudyser et Dujardin l'accompagnaient. Les témoins, s'ils sont absolument affirmatifs en ce qui concerne « Lélé », le sont presque autant pour « Coudiche » et « Petit roux », quoiqu'ils soient d'aspect moins caractéristique.

Samedi, à quatre heures du matin, la police se mettait en campagne et se dirigeait vers le Sapin-Vert. « Lélé » et Julie furent arrachés au sommeil sans surprise. Le rusé chef de bande n'avait rien de compromettant, ni outils de cambrioleurs, ni objets volés.

Les deux autres arrestations ont été faites à huit heures du matin, et n'ont donné lieu à aucun incident. « Petit roux » avait des chaussures tellement remplies d'eau, qu'il lui fallut mettre des sabots. On lui dit : « Mais vous êtes allé ensemble cette nuit? » A quoi, ils ne répondirent pas. Quant à « Lélé », inutile de le questionner là-dessus : il avait, paraît-il, passé la nuit dans son lit. « D'ailleurs, je me suis peut-être quelquefois un peu battu, a-t-il ajouté, mais voler, non, je suis un honnête homme! »

LA TOMBOLA DE LA MUSIQUE MUNICIPALE. — Les magnifiques et nombreux lots de cette tombola se trouvent actuellement exposés aux vitrines de M. J.-B. Beuscart, peintre-décorateur, rue Carnot. Le tirage aura lieu incessamment. Nous engageons les personnes qui ne posséderaient point de billets à se hâter de s'en procurer, bien peu restant encore disponibles. Tous les Wattrelosiens voudront profiter de cette occasion pour manifester leurs sympathies à notre excellente musique.

On peut se procurer des billets : à Wattrelos, chez M. Varasse, *Café de la Bonne-Harmonie;* chez M. Périn, *Café Belle-Vue;* et chez M. J.-B. Beuscart, où se trouve l'exposition. — A Roubaix, chez M. Vandamme, débitant de tabac, place de la Liberté, et chez M. Leveugle, débitant de tabac, Grande-Rue.

LE SERVICE DE L'EBOUAGE. — L'avis suivant a été placardé en ville :

« L'Administration municipale informe la population du quartier du Laboureur que la voiture de l'ébouage passera tous les jeudis, de huit heures du matin à midi, dans les rues de Roubaix prolongée, Leclercq, Carlos, de Beaumetz et de l'Espierre. Les immondices devront être déposées dans des baquets ou caisses aux portes des maisons.»

D'où nous vient

la transformation apportée dans la silhouette féminine ? — Le mouvement gracieux du buste, la ligne onduleuse devant, la courbe gracieuse derrière qu'accompagne le mouvement de la hanche ?

Tout cela tient au corset droit, qui n'est en somme qu'une variante de l'art nouveau ; du corset droit, qui, bien exécuté, réalise à lui seul toutes les exigences de la mode actuelle.

Le corset droit doit être d'une coupe impeccable; pour maintenir le buste dans toute sa souplesse, il doit être exécuté selon les données des grands facteurs parisiens ; enfin, il doit être fait en vraie baleine neuve.

Le corset droit « *Le Prodigieux* » réalise toutes les conditions du beau et de l'utile. Il est recommandé aux fillettes en formation, comme à toutes les personnes soucieuses de leur beauté et de leur santé.

Le corset « *Le Prodigieux* » est en vente chez Mlle Bulteau, 22, rue Saint-Georges, à Roubaix. Il ne se fait qu'en vraie baleine neuve garantie, à partir de 16 fr. 75 jusque 100 francs. — Lingerie fine et courante. — Dentelles véritables pour corbeilles de mariage. — Fantaisies haute nouveauté en dentelles de tous genres. 24625d

TOURCOING

CONTRE LA VARIOLE. — UN EXEMPLE DE L'EFFICACITÉ DE LA REVACCINATION. — L'Administration municipale, préoccupée d'enrayer le mal, porte aujourd'hui à la connaissance du public un fait intéressant. Elle montre les ravages faits dans une famille d'ouvrier dont la mère et les enfants ont été atteints, le père seul n'est pas malade, ayant été vacciné.

Voici la communication que nous adresse à ce sujet l'Administration municipale :

Pour prouver que l'Administration municipale a raison de faire procéder par force à la vaccination et revaccination, il suffira de citer une maison où a sévi la variole et de faire connaître au public les ravages causés par cette maladie.

Au n° 5 de la rue des Girondins, habitait la famille Dejaegher, se composant du père, âgé de 37 ans; de la mère, âgée de 31 ans, et de trois enfants, deux jumelles de 4 ans et un garçon de 10 mois.

Le 3 février, la variole fait son apparition dans cette maison; elle s'attaque à une petite de 4 ans qui succombe le 6. Le 16, la mère et les deux autres enfants sont également atteints; la mère qui était dans une position intéressante, donne le jour, de 17, à un enfant qui ne vit qu'une heure. Le lendemain, la mère aussi succombait.

Les deux autres enfants, âgés de 4 ans ½ et de 10 mois étaient transportés à l'Hôpital; malgré les soins empressés dont ils étaient l'objet, l'aîné décède le 24 et le dernier enfant est encore dans un état qui inspire des inquiétudes.

De toute cette famille, le père n'a pas été atteint de la variole, lui seul ayant été vacciné chez M. Alph. Pollet où il travaillait.

LA LIGUE DES PATRIOTES RÉPUBLICAINS PLÉBISCITAIRES a tenu, samedi soir, dans une salle de l'estaminet de *La Nouvelle Aventure*, une réunion dans le but de fonder un comité à Tourcoing.

La réunion, qui comprenait une quarantaine de personnes, des jeunes gens pour la plupart, était présidée par M. Maurice Auyé, ayant pour assesseurs, MM. Carlos Poulain, et Etienne Ledercq.

M. René Renbrez, délégué pour le Nord de la L. D. P. R. P. a pris le premier la parole pour remercier ceux qui ont pris l'initiative de cette réunion et pour envoyer un souvenir de sympathie aux deux exilés, Paul Déroulède et Marcel Habert.

M. Efbé, membre du comité lillois, a, en termes d'une éloquence ardente, fait le procès de la constitution de 1875, « établie, dit-il, par des royalistes, et qui, par la suppression des responsabilités, a amené la banqueroute de la République parlementaire.

» Ce que nous voulons, ajoute l'orateur, c'est ranimer le véritable sentiment républicain et améliorer l'organisme gouvernemental. C'est par le plébiscite, par la nomination du Président de la République et des sénateurs au suffrage universel qu'on établira le gouvernement vrai par le peuple. »

M. le docteur Doumer, président du Comité départemental de la Ligue, succède à M. Efbé.

Il expose que le but de la Ligue est de défendre l'idée nationale, l'idée de patrie combattue de divers côtés et notamment par l'internationalisme.

« Cet internationalisme, — poursuit l'orateur, — est professé par le parti ouvrier français qui s'en sert moins comme une doctrine que comme une tactique pour arriver à ses fins. »

M. Doumer montre ici l'inanité des théories collectivistes et est convaincu que les ouvriers ne tarderont pas à reconnaître que leurs intérêts sont desservis par les meneurs collectivistes internationalistes.

Suivant M. Doumer, il y a un internationalisme beaucoup plus grave, c'est celui qui a ouvert les portes de la France à la juiverie cosmopolite. « Cet internationalisme, affirme-t-il, cause beaucoup de mal à la France et si on examinait à fond l'œuvre internationale juive, il serait facile de se convaincre qu'il faut lui attribuer bien des grèves fomentées au plus grand préjudice de l'industrie française.

» Les juifs, dit encore M. Doumer, se sont immiscés dans toutes les administrations et là où ils ne pouvaient pas pénétrer, ils se sont fait remplacer par leurs « hommes », c'est-à-dire les francs-maçons : c'est ainsi qu'ils détiennent actuellement le pouvoir et qu'on peut dire que nous nous trouvons non en République mais en Juiverie.

» Aucune réforme ne pourra s'effectuer tant que la France restera sous cette puissance judéo-maçonnique. C'est contre cette puissance occulte qu'il faut lutter, en la démasquant et alors seulement le peuple se ressaisira. »

Ces deux discours ont été fréquemment interrompus par les applaudissements de l'auditoire.

M. Auyé, en remerciant les orateurs, fait ressortir combien toutes les promesses formulées en période électorale ont été fallacieuses. « Si vous voulez, conclut-il, une république honnête, vous chasserez du Parlement des politiciens comme M. Dron. »

M. René Renbres annonce ensuite que le comité provisoire de Tourcoing se compose de MM. Etienne Leclerq, président; Carlos Poulain, vice-président; Auyé, secrétaire, et Cyriaque Leclercq, délégué de la Ligue.

La réunion a pris fin par le vote d'un ordre du jour d'adhésion à la L. D. P. R. P. et le chant d'un vivat en l'honneur des délégués de Lille.

MOUVEMENT DE LA POPULATION ETRANGÈRE. — Pendant la semaine écoulée il est arrivé à Tourcoing, huit hommes, huit femmes et douze enfants de nationalité étrangère. Par contre, sept femmes et neuf enfants, également étrangers, ont quitté notre ville.

UNE TENTATIVE DE SUICIDE. — Dans la soirée de vendredi, vers dix heures, un homme de 42 ans, Augustin Delesalle, demeurant rue de la Baille, 94, a tenté, à deux reprises, de se jeter dans le canal. Un passant, M. Louis Courcelle, qui avait remarqué près du Lycée les allures étranges de Delesalle, s'approcha et put arriver à temps pour l'empêcher de se jeter à l'eau. Mais quelques pas plus loin, Delesalle se dirigea encore vers le canal. M. Courcelle intervint à nouveau mais cette fois il ne lâcha plus le désespéré qu'il emmena vers le boulevard Gambetta. Là il le remit entre les mains de deux agents de police en patrouille qui le reconduisirent à son domicile. Delesalle a déclaré qu'il avait voulu se noyer parce qu'il avait eu une vive discussion avec son frère et a promis de ne plus recommencer.

LES DEVALISEURS DE CLAPIERS. — Dans la nuit de vendredi à samedi un vol de lapins a été commis chez M. Léopold Florin, entrepreneur de démolitions, rue du Cymbale. Des malfaiteurs restés inconnus ont pénétré dans la cour par escalade, ont fracturé la porte d'entrée d'un clapier et enlevé trois lapins d'une valeur de huit francs. M. Florin a déposé une plainte.

A LA FRONTIERE. — Dans l'après-midi de samedi, les gendarmes de Tourcoing ont conduit à la frontière belge un convoi de huit expulsés qui leur avaient été amenés par les gardiens de la prison de Lille.

DEUX CONTRAVENTIONS pour violences réciproques et tapage injurieux ont été rédigées à la charge de Jean-Baptiste D..., 22 ans, et Léopold C..., 18 ans. Stéphanie V..., 51 ans, s'est vu dresser procès-verbal pour ivresse publique.

TROUVAILLE. — Trois billets de la Loterie des Enfants tuberculeux et un billet de tombola de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français, ont été trouvés dans un train-tramway, par M. Charles Leva, visiteur et débitant rue du Tilleul, 89, (au Lion d'or).

— M. Degorgue, préposé des Douanes, avait trouvé dans un wagon de 3e classe d'un train venant de Mouscron, un sac en toile contenant 2.000 fr. en or. Le propriétaire de cette somme l'a réclamée une heure plus tard.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Louis Screpel, fabricant, rue de Guisnes, un tisserand Joseph Vermeulen, 64 ans, demeurant à Roubaix, s'est fait une entorse à l'épaule droite en soulevant une ensouple. Huit jours de repos. Docteur Leduc.

— Julien Wibaux, 37 ans, rattacheur chez MM. Emile Leplat et fils, a été blessé à la main par une broche d'un métier renvideur. Cinq jours de repos. Docteur Playoust.

— Un bobineur du peignage de la Tossée, Alois Tachnau, 22 ans, demeurant à Mouscron, a été blessé à la main droite par le heurt du peigne détacheur d'un métier. Huit jours de repos. Docteur Carrette.

— Par suite de la chute d'une pièce de fonte, Camille Painecouck, 52 ans, travaillant à la fonderie de Mme Vve Léger et fils, a été contusionné à la face dorsale du pied droit. Dix jours de repos. Docteur Bernard.

— Hélène Leplat, 16 ans ½, épluchеuse, demeurant à Mouvaux, travaillant chez M. Asphonse Pollet, s'est fait une plaie contuse à la cuisse gauche en levant une pièce d'étoffe. Douze jours de repos. Docteur Decherf.

— Au peignage de Mve Vve Fouan-Leman, un dégorgeur, Louis Vanmarck, 21 ans, demeurant rue de Moscou, a eu l'index gauche pris dans les organes d'un métier. Il en est résulté une plaie par écrasement. Incapacité de travail de quinze jours. Docteur Playoust.

— Un bâcleur de la filature Christory fils, Paul Duthoit, demeurant rue de Normandie, a été blessé à un doigt par une roue d'un métier. Vingt jours de repos. Docteur Bourgois.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de samedi il est arrivé aux halles, les denrées suivantes : huîtres 1.050; figues, 30 kilos; fromages, 20 kilos; pommes de terre, 3.600 kilos; choux-fleurs, 500; endives, 1.000; laitues, 200; artichauds, 80; lapins, 10; radis, 150 bottes.

Il y a Coffre-Fort et Coffre-Fort. — Le récent incendie de Tourcoing a prouvé qu'il fallait apporter beaucoup d'attention dans le choix d'un coffre-fort. En effet, celui dont il s'agit contenait des billets de banque qui ont été calcinés. La Maison Gruson, 21, rue Royale, Lille, qui fut fondée en 1850, n'eut jamais pareille déconvenue. Les coffres-forts livrés dans la région du Nord se comptent par milliers, et toujours ils ont résisté aux plus violents incendies et aux cambrioleurs. Aussi, M. Gruson a-t-il obtenu un GRAND-PRIX à l'Exposition Internationale de Lille.

Envoi du catalogue sur demande. 24332

LIQUIDATION pour cause d'agrandissement MAISON COUPLEUX, rue Carnot, Tourcoing. Horlogerie, bijouterie, pianos, phonographes, cylindres. Rabais considérable sur tous les **articles.** 24629

12 portraits soignés 5 francs avec prime 6 pour 3 francs, 81, rue Desarmey, Tourcoing.

MOUVAUX

LES GREVISTES DE L'ETABLISSEMENT BLONDET ont tenu, samedi soir, dans la salle de l'estaminet Lefebvre, rue de Roubaix, une réunion publique, à laquelle assistaient environ cinquante personnes. M. Lejeune-Mulliez, maire de Wasquehal, présidait, assisté de MM. Mouton et Vanoverbecke.

M. Lejeune a déclaré que cette réunion était faite en faveur des grévistes de la maison Blondet. Il donne la parole au citoyen Charles Dhooghe. Celui-ci fait remarquer l'absence des ouvriers de Mouvaux. « C'est, dit-il, qu'ils sont allés à Tourcoing, au syndicat, toucher les quelques sous qui leur permettront de vivre et continuer la lutte engagée ces jours derniers contre le patron. » Il ajoute que les grèves ont leur raison d'être : « Elles sont nécessitées par la rapacité des patrons qui gagnent de plus en plus, mais aussi donnent de moins en moins à l'ouvrier. A Mouvaux, ou Dhooghe, les ouvriers ont été victimes d'actes arbitraires; il leur a été fait des conditions inacceptables, qui les ont forcés d'abandonner le travail. M. Blondet, dit-il, s'est montré insolent. Il y a quelques années, c'était un homme comme nous les comprenons mais il s'est produit beaucoup de phénomènes, le progrès et la surproduction sont venus, il y a eu des sans-travail qui ont été partout demander de l'ouvrage. Sachant qu'il avait du monde à sa disposition, M. Blondet est devenu arrogant, et il a suffi de cela pour transformer le mouton en loup, l'homme en un insolent personnage. L'affiche collée à la porte de l'usine est un sanglant outrage jeté à la face des ouvriers. Lorsque les ouvriers ont demandé de réduire les amendes injustement infligées, M. Blondet a répondu : « Si vous n'êtes pas » contents, allez-vous-en, je suis le maître chez moi. »

Le citoyen Dhooghe entre alors dans des digressions tendant à comparer le prolétariat à un animal enfermé dans une cage qui s'appelle la misère, à la merci du capitalisme et du patronat, et exposé à mourir de faim en travaillant. « La grève, dit encore Dhooghe, est une arme à double tranchant, qui blesse souvent plus sérieusement celui qui s'en sert, que ceux contre qui elle est employée. Cependant elle est nécessaire. Des journaux à la solde de la bourgeoisie ont dit qu'il y avait des gens qui vivaient des grèves, qui les fomentaient, en un mot des meneurs. Or, il n'y a qu'un seul meneur, c'est une femme, laide, hideuse, c'est la misère. C'est le seul meneur de grèves. »

Dhooghe fait alors le procès des gens qui vont dans les autres communes, chez des ouvriers, pour remplacer les grévistes; il les nomme « racoleurs de travailleurs et de chair à travail ». « Ces manœuvres qui ont eu lieu dans le cas présent, n'ont abouti qu'à ce résultat : amener les ouvriers à se concerter entre eux, à monter la garde à la porte de l'usine, à défendre que d'autres viennent travailler à leur place, et à imposer leur volonté de ne pas être vaincus. Les ouvriers n'ont eu que des revendications modestes. »

L'orateur raconte alors que M. Blondet avait injustement infligé des amendes pour des taches qui n'étaient pas imputables aux ouvriers et que même il avait mis un jeune ouvrier à la porte par suite de malfaçon.

Il faut espérer, ajoute-t-il, que les grévistes auront le courage de continuer la lutte jusqu'au bout. Le concours et l'appui des camarades leur est assuré. Ceci montre, conclut-il, qu'il faut que les ouvriers s'associent et se groupent pour arriver à s'émanciper de la tutelle des exploiteurs.

M. Lejeune donne ensuite la parole au citoyen Liénard qui, lui, ne traite que des syndicats. Il dit que tous les ouvriers doivent se syndiquer. « Ce n'est que devant la puissance syndicale que la classe capitaliste se brisera. » Il déclare que dans la grève de Mouvaux il n'y a pas qu'une question de salaire, mais aussi une question de solidarité. « Or, le patron, comme tous les autres, cherche à enrayer le mouvement syndical qui se produit, car tous sentent que fatalement un jour viendra où la grande tourmente syndicale révolutionnaire balaiera les capitalistes et les exploiteurs comme une pluie d'orage emporte les boues des rues à l'égoût. »

Le citoyen Lienard s'attaque aux syndicats jaunes et affirme qu'ils sont si peu influents qu'on doit en rire. « En effet, poursuit-il, jamais un syndiqué jaune n'ose le dire, car les jaunes sont des « propres à rien ». C'est pour cela qu'on n'en voit jamais un (marque Reboux.) Mais soyez tranquilles, ils disparaîtront, ces syndicats jaunes, bientôt on n'en parlera plus que comme d'un cauchemar. » Le citoyen Liénard entre alors dans des considérations d'ordre général et qui n'ont plus qu'un intérêt relatif pour la grève de Mouvaux. Il engage en terminant les ouvriers à tous se syndiquer.

M. Lejeune met aux voix un ordre du jour tendant à approuver les ouvriers de l'usine Blondet et émettant le vœu de les voir sortir vainqueurs de la lutte. La réunion qui avait commencé à 9 heures ½, a pris fin sans aucun incident à 10 heures ½.

LILLE

UN ACCIDENT MORTEL A LILLE. — Samedi vers sept heures du soir, M. Hennion, voyageur de commerce, âgé de 48 ans, en sortant de l'établissement Delescluse, est tombé sur la chaussée, avenue de Dunkerque, au moment où passait une fourragère appartenant à un marchand de paille de la Chapelle d'Armentières. Une des roues du lourd véhicule passa sur la tête du malheureux qui fut tué sur le coup. Le corps de l'infortuné a été reconduit à son domicile.

L'ASSAINISSEMENT DES COURS D'EAU

Paris, 28 février. — La gauche radicale a décidé de soutenir l'amendement présenté par M. Empereur, demandant qu'un prélèvement d'un pour cent soit effectué sur les fonds du pari mutuel pour les adductions d'eaux potables et les études d'épuration d'eau. Ce sont MM. Ruau et Chapuis qui ont été désignés pour le soutenir à la tribune.

Ajoutons, à ce sujet que M. Obry, continue, au Parlement, sa campagne pour l'assainissement des eaux de la Deûle et des rivières du Nord de la France. Il a été reçu, ce matin, aux ministères des Travaux publics et de l'Agriculture où les administrations compétentes se sont montrées favorables à son projet.

NÉCROLOGIE

— Nous enregistrons avec regret la mort de dame Agnès-Marguerite-Marie Durant, religieuse du Sacré-Cœur, décédée au couvent de Conflans, dans la 32e année de son âge et la 6e de sa profession religieuse.

— Jeudi, à trois heures de l'après-midi, ont eu lieu, à Trith-Saint-Léger, les funérailles du conducteur Dupont, décédé à l'hôpital militaire de Lille, et dont le corps avait été ramené la veille au domicile de ses parents.

— Samedi matin ont eu lieu en l'église Saint-André, à Lille, les funérailles de M. Georges Lemaire, président honoraire du Cercle la *Solidarité*.

— Lundi ont eu lieu, en l'église de Deulieu, les funérailles de M. Jean-Baptiste Dothoor, cultivateur, trésorier du Conseil de Fabrique de l'église.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE-PENNEL

(BREVETÉ-CORNILLE, SUCCESSEUR)

23, r. de Lannoy, et 10, r. Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils, tentures p' chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons p' transport de corps en France et à l'étranger. Renseignements gratuits p' le cimetière. Couronnes. Fournisseur des cercueils pour l'hôpital et le Bureau de Bienfaisance. — Téléphone 748. 16472

FEUILLETON DU 2 MARS 1903 N° 50

LE CALVAIRE D'UNE MÈRE

PAR JULES DE GASTYNE

QUATRIÈME PARTIE

I. — Lutte

— C'est vrai... J'ai été imprudent... J'aurais dû... mais rien n'est perdu encore. Je vais redescendre dans l'arène. J'ai justement sous la main l'homme d'autrefois, un des agents qui m'ont aidé... Comptez sur moi !... Mais à une condition...

— Parlez, dit le marquis.

— C'est que je puisse cette fois, dès aujourd'hui, préparer ma fille à épouser le comte d'Yrvois.

— Il le faut bien !... soupira le comte d'Yrvois.

— Monsieur le marquis me donne sa parole d'agir sur monsieur le comte de tout son pouvoir ?...

— Oui, je ferai tout ce que je pourrai, mais je ne puis m'engager au delà. — Marc va être majeur.

— C'est pour cela qu'il ne faut pas attendre.

— Vous voulez donc que j'aille jusqu'à le contraindre ?

— Je veux que ma fille soit comtesse d'Yrvois... Autrement il n'y a rien de fait... Moi je n'ai rien à redouter... Madame la marquise ne peut rien contre moi...

— Et l'assassinat du docteur ?

— Qui pourra m'accuser d'y avoir trempé ?

— Moi !

— Et des preuves ?

— Il suffira de ma parole.

— La parole d'un assassin !

Le marquis eut un sursaut brusque.

— Monsieur Lantin ! fit-il d'un ton hautain.

Mais le banquier n'était plus le petit homme d'affaire, tremblant, soumis, craintif.

C'était un personnage considérable, aussi riche que le marquis, moins compromis que lui, et qui tenait sous sa main son ancien complice.

Il se contenta de hausser les épaules et de dire :

— Il faut bien que je vous réponde !

— Si je suis pris, dit M. d'Yrvois, je ne ménagerai rien.

— A quoi cela vous avancera-t-il ?

— A perdre ceux qui auront contribué à me perdre moi-même.

— A porter sur l'échafaud une tête que vous pourriez peut-être sauver autrement...

Malgré lui, en entendant prononcer le mot échafaud, le marquis avait senti passer sur son cou un petit frisson.

Il le réprima aussitôt et répondit :

— L'échafaud ? J'ai un moyen de l'éviter.

Le financier ne dit plus rien...

Une anxiété venait de le saisir aussi... Il se fit un silence. Il semblait qu'une terreur soudaine avait envahi les deux criminels... Une ombre avait passé entre eux, l'ombre du châtiment... Ils n'y avaient jamais songé encore... Ils se croyaient plus certains que jamais de l'impunité et c'est à cette heure même que cette peur les prenait. En remuant les fanges d'autrefois, une lueur s'en était dégagée, une lueur fulgurante, qui les avait fait frémir tous les deux.

Ils ne parlaient plus... et ils avaient peur de se regarder.

Ce fut maître Lantin qui rompit le premier cet émouvant silence.

— Monsieur le marquis, dit-il, fera bien de faire ce que je lui dis.

— Je le ferai, dit M. d'Yrvois, et votre fille sera comtesse d'Yrvois.

— Voilà, dit le financier, comment j'aime entendre parler. Moi, de mon côté, je vais enlever de l'horizon de M. le marquis le nouvel orage qui vient de s'élever, et qui le menace. Il se dissipera comme se sont dissipés ceux qui avaient obscurci autrefois le ciel de monsieur le marquis... Je ne dis pas moi, je ferai mon possible... Je dis que je ferai...

— C'est bien, dit M. d'Yrvois. Je compte sur vous.

— Mon intérêt vous répond de ma fidélité et de ma diligence.

M. d'Yrvois se leva.

M. Lantin lui tendit la main.

— A bientôt ! alors !

— A bientôt ! — dit le marquis, prenant la main qui lui était offerte.

Et les deux hommes se séparèrent comme deux associés qui viennent de traiter entre eux une affaire très ordinaire.

L'antichambre à cette heure, était pleine d'hommes de finance qui attendaient M. Lantin.

Derrière lui, l'huissier entra avec une avalanche de cartes de visite sur un plateau d'argent.

Il ne les regarda même pas.

— Je n'y suis pas, dit-il.

Et il demanda sa voiture.

II

Dominé par le regard du marquis, ne pouvant pas croire que l'homme qui l'avait élevé, avec lequel il avait vécu, fût le criminel sans pitié qu'on lui avait dit, Marc avait, comme nous l'avons vu, laissé partir sa mère sans un mot de tendresse, sans un mot d'espoir, mais elle n'avait pas plus tôt lo